

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5701>



CAPA contestation Rendez-Vous de Carrière de 2017/2018 des Certifiés.

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Certifiés -



Date de mise en ligne : mardi 22 janvier 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La CAPA de contestation des rendez-vous de carrière des certifiés s'est tenue le vendredi 18 janvier 2019. Il s'agissait d'examiner les dossiers des collègues du 6ème, 8ème et 9ème échelon qui contestaient l'avis de la Rectrice émis à l'issue de leur évaluation.



Déclaration du SNES à la CAPA du 18 janvier 2019

La CAPA a examiné 19 dossiers de contestation.

Alors que 38 collègues avaient effectué un recours gracieux auprès de la Rectrice, la moitié des collègues ont décidé de saisir la CAP compétente faute de réponse satisfaisante de l'administration.

Dans un premier temps, les élus du SNES-FSU ont souhaité faire entendre ses analyses et ses demandes sur le mode opératoire de cette CAP, afin d'éviter que le traitement des situations particulières se fasse exclusivement en fonction de quotas prédéfinis.

Le SNES-FSU a fait preuve de son expertise en signalant que ces quotas n'étaient pas statutaires, mais n'étaient que des outils de gestion.

Le SNES-FSU a protesté contre des mises en cause d'enseignant-es sur des faits passés ou carrément non répréhensibles comme le fait d'avoir bénéficié d'un tutorat qui s'est révélé profitable. Avoir connu des difficultés sans sa carrière et avoir su les surmonter ne doit pas nuire à l'évaluation d'un agent.

Enfin, les élus du SNES-FU ont démontré les incohérences entre les items, les appréciations littérales et l'avis final.

L'arbitrage de la CAPA suite à nos demandes.

Le rectorat a examiné l'ensemble des recours en s'appuyant sur 3 conditions :

- 1) mettre en évidence des incohérences des avis des évaluateurs primaires avec celui de l'avis final.
- 2) discuter collectivement des évaluations au regard des appréciations et de la maîtrise des compétences.
- 3) examiner le 3ème rendez-vous de carrière en faisant attention à ne pas dépasser les quotas prédéfinis.

Ce que le SNES-FSU a obtenu.

1er RDVC : l'administration a refusé d'entendre nos arguments sur le seul recours examiné.

2ème RDVC : sur les 2 recours examinés, nous avons amélioré la situation d'un collègue (de très satisfaisant à excellent).

3ème RDVC : sur les 16 recours examinés, nous avons amélioré 7 d'entre eux.

*- 5 avis finaux sont passés de satisfaisant à très satisfaisant.

*- 2 avis finaux sont passés de très satisfaisant à excellent.

Le bilan est de 8 recours satisfaits sur 19 dossiers, soit 42,1% de satisfaction.

Nous avons demandé à faire retirer les appréciations qui évoquaient des temps partiels. Le rectorat a refusé mais il communiquera auprès des IPR et chefs d'établissement en ce sens l'an prochain.

Les discussions ont été longues (près de 3h pour 19 dossiers) mais cette première CAPA du genre a permis aux élus du SNES-FSU de rectifier certaines incohérences et de poser un cadre pour le futur.